

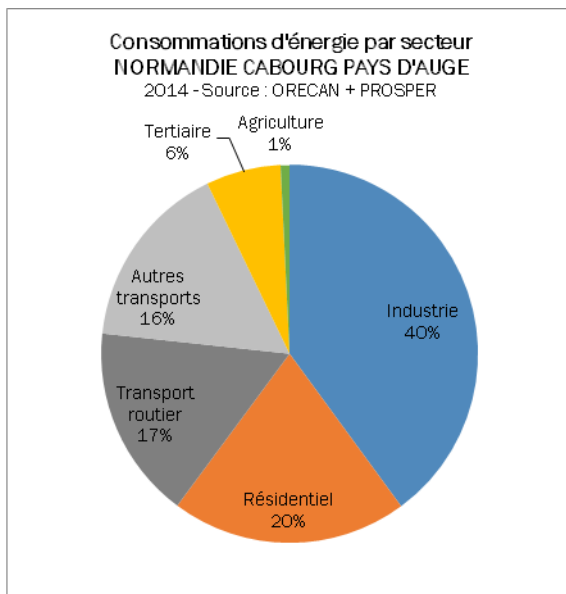
CLIMAT, AIR, ÉNERGIE : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SE MOBILISE

Lutter contre le changement climatique, préserver les ressources énergétiques, limiter les dépenses énergétiques des habitants, des entreprises et des collectivités tout en améliorant la qualité de vie, telles sont les ambitions de la Communauté de communes qui, depuis 2017, s'est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) prévu par la loi de Transition Énergétique de 2015.

Le PCAET recouvre des enjeux environnementaux mais aussi des enjeux socio-économiques mis en lumière récemment par un diagnostic du territoire.

Facture énergétique en augmentation

Sur le territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge (39 communes), les dépenses d'énergie représentent au total un montant de 74 millions d'euros. Environ 40% de cette consommation est le fait du secteur industriel. Le transport routier représente 30% de la consommation totale et l'habitat 20%.



Le territoire est très dépendant des produits pétroliers. Comme l'électricité et le gaz, les produits pétroliers contribuent à épuiser les ressources naturelles et engendrent des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique.

Pour les collectivités locales (mairies et communauté de communes), l'énergie représente, selon les communes, de 1 à 8% du budget de fonctionnement. Le coût par habitant varie de 2 à 156€/habitant selon les communes. Les bâtiments et l'éclairage public représentent 23% de la facture globale.

De nombreuses économies sont possibles : les ressources renouvelables locales (bois-énergie, solaire, éolien, biogaz, géothermie ...) pourraient couvrir plus du tiers des besoins actuels du territoire tout en réduisant les impacts environnementaux.

Bientôt un plan d'action

Le Plan Climat Air Énergie Territorial piloté par la Communauté de communes doit permettre de mobiliser la population et les acteurs locaux pour réaliser des économies d'énergie, contenir la hausse des dépenses énergétiques, rendre le territoire plus autonome en énergie.

Il s'agit notamment de saisir les opportunités économiques de la transition énergétique en développement de nouvelles filières et des emplois, par exemple dans le bâtiment, les énergies renouvelables ou encore l'agriculture.

Un plan d'actions sur six ans va être établi en concertation avec les acteurs locaux. La population pourra également y contribuer lors d'une consultation par voie électronique prévue à l'automne 2019.

Pour montrer l'exemple, un diagnostic énergétique des bâtiments publics a été réalisé en vue d'engager la rénovation thermique des plus énergivores et de réduire la facture énergétique des collectivités.